JEUDI 14 JUIN 2018 / N° 334

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

TOGOMATIN

Conseil des ministres / infractions à bord des aéronefs

Le Togo va ratifier le protocole de Montréal

Le Conseil des ministres présidé hier mercredi par le président de la République a examiné plusieurs projets de lois dont celui autorisant la ratification du protocole portant amendement de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs (protocole de Montréal)....

PAGE 8

Assemblée nationale

Faure Gnassingbé inaugure le nouveau siège cet après-midi

Achevé il y a quelques jours et symboliquement remis aux premiers responsables de l'Assemblée nationale, le siège flambant neuf de cette institution de la République sera inauguré par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé, cet après-midi.

PAGE 3

ECONOMIE

Adoption du nouveau code national des douanes

Le gouvernement prône l'équité dans le traitement des dossiers

Le gouvernement togolais a fait le choix depuis plusieurs années, de mettre en œuvre des réformes entrant dans le cadre de l'amélioration de la gestion de ses finances...

PAGE 5

POLITIQUE

Rencontres unies à Noépé

Le MJU entretient les jeunes du canton sur le «vivre ensemble»

Le parti Union pour la République(Unir) place la jeunesse au cœur de son action politique pour le développement du Togo. Depuis la mise sur pied, en fin de l'année dernière du bureau national...

PAGE 11

Edito

Sauver notre économie, malgré les incompréhensions

La crise politique que nous vivons depuis bientôt un an, donne un coup de massue sévère à notre économie. Plusieurs enquêtes et études l'attestent. Par exemple, l'enquête publiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) en avril dernier sur l'impact de la crise sur les entreprises, notamment du secteur privé permet de se rendre à l'évidence que 72% des entreprises ont enregistré une baisse de 25% à 50% de leurs chiffres d'affaires au second semestre de 2017...

PAGE 3

Port du voile

Une obligation pour la femme musulmane ?

Bien que faisant partie des accessoires de mode, le voile a plus une connotation religieuse....

PAGE 11

Réaction au Communiqué de la Cour constitutionnelle

Le parti du professeur Gogué en phase avec le contenu

Au lendemain du communiqué de la Cour constitutionnelle demandant aux acteurs et aux institutions impliquées dans l'organisation des élections au Togo, de prendre des dispositions pour la tenue des législatives cette année, une première réaction a été enregistrée...

PAGE 3

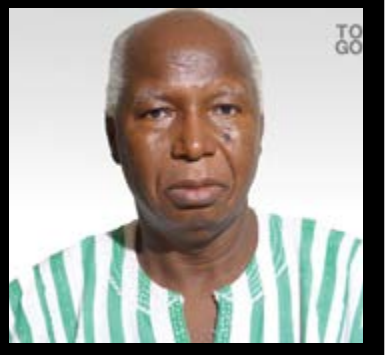

CMJN

SOMMAIRE

Nigéria/Distinction à titre posthume de Abiola
Une stratégie politique de Buhari à l'approche des élections ?

P 4

PUDC / Atteinte de l'ODD4
Le Pnud dote la région des Plateaux en infrastructures éducatives

P5

Littérature africaine
Concours pour Les illustrateurs de livre jeunesse

P 9

Olibig en concert au palais des congrès
10 000 fans, ça se fête !

P 9

4ème lac de Lomé
Des actes d'insalubrité déjà constatés

P 11

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

AGBALETI Suzanne, bénéficiaire APSEF en fin de cycle, en attente du Produit d'Accompagnement Spécial

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", votre Journal Togo Matin vous conduit à Lomé dans le Région Maritime pour partager avec vous les témoignages de Madame AGBALETI Suzanne, qui après avoir obtenu tous les 4 cycles du crédit "Accès des Pauvres aux Services Financiers" (APSEF) est en attente aujourd'huid'obtenir le Produit d'Accompagnement Spécial. Le crédit APSEF a permis à Suzanne de passer à échelle l'exercice de ses activités.

Pour réduire considérablement la pauvreté en vue de permettre aux hommes et femmes du pays d'avoir accès aux services financiers de base, le Gouvernement Togolais mettait en place le 25 Janvier 2014 le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). Quatre ans après le début de la mise en œuvre des opérations de cet instrument financier sur le terrain, les résultats le démontrent, et les nombreux témoignages partagés dans cette rubrique démontrent que les différents produits du FNFI ont des effets induits sur le développement à la base et dans la lutte contre la pauvreté.

Pour le compte de ce nouveau numéro, nous nous sommes rendus au marché de Cacavéli à Lomé où nous avons échangé avec les femmes bénéficiaires, membres du groupement Enyo. Parmi ces femmes, AGBALETI Suzanne, la quarantaine, peut se réjouir de faire partie du portefeuille du FNFI depuis 2016. Cette quarantenaire a déjà obtenu avec succès tous les 4 cycles du premier produit lancé par le FNFI, elle raconte.

« Aujourd'hui, je fais partie des heureuses bénéficiaires du produit APSEF. Entre 2016 et 2018, les autres membres de mon groupement et moi-même avons obtenu avec succès les quatre cycles du crédit APSEF. Cela n'a pas été du tout compliqué pour nous, car nous étions toutes éligibles. Nous avons suivi avec succès toutes les étapes de formation, constitution de groupe solidaire puis nous avons obtenu le crédit. Comme il nous avait été bien indiqué dans la formation, le remboursement en intégralité du premier cycle de crédit est une condition importante pour pouvoir prétendreobtenir le second cycle de crédit. Comme vous le voyez, ces différents crédits m'ont permis de pouvoir renforcer mon commerce de vente de petits poissons, de tomate fraiche et d'huile rouge. Ces différents crédits ont été très bénéfiques pour moi et m'ont permis de relever considérablement mon chiffre d'affaire. Il faut être vraiment de mauvaise foi pour ne pas reconnaitre la portée des produits FNFI.

Suzanne AGBALETI

Ce sont des produits qui changent considérablement nos quotidiens et qui donnent une orientation meilleure à nos activités ».

Un commerce qu'autres fois notre interlocutrice pensait impossible, mais aujourd'huigrâce au FNFI, c'est chose faite et c'est également tous les autres membres de sa famille qui en tirent les fruits.

« Comme vous savez, avec les conditions actuelles, nous ne pouvons plus laisser seules les hommes assumer les charges de la famille. Il faut que nous les femmes aussi nous mettions la main à la pâte. Et moi personnellement, les petites économies générées par mon activité me permettent de contribuer aux côtés de mon mari à assumer les charges de la famille. C' est déjà rassurant de savoir que les deux parents se serrent les coudes pour veiller aubien-être de la famille. »

Afin de permettre aux bénéficiaires en fin de cycle du produit APSEF de pouvoir avoir accès à un autre crédit plus conséquent sensé leur permettre de renforcer leurs activités génératrices de revenus, le FNFI opérationnalise depuis 2016 un Produit d'Accompagnement Spécial qui vise à accompagner les bénéficiaires fins de cycle du crédit APSEF et AGRISEF à devenir progressivement des clients réels des Institutions de Microfinance. Un produit qui ambitionne par ailleurs d'aider les milliers de bénéficiaires des deux produits précités à avoir des capacités nouvelles à s'auto- sufir et à impulser une dynamique de développement.

« Une fois mes quatre cycles de produit APSEF obtenu et remboursé avec succès, j'ai été informé par mon Institution de Microfinance de la mise en route d'un Produit d'Accompagnement Spécial qui est disponible pour ceux qui ont remboursé le crédit dans les délais et qui en formulent la demande. Et comme j'avais déjà des perspectives dans ma tête, j'ai aussitôt formulé la demande pour avoir accès à ce crédit. Je me dis qu'une fois que j'aurai obtenu 100.000 FCFA au titre du Produit d'AccompagnementSpécial, je compte ajouter à mon commerce actuel la vente des légumes, des oignons, bref de tout ce qui peut concourir à faire la cuisine. Et comme tous les articles culinaires s'écoulent rapidement, je reste convaincu de pouvoir m'en sortir afin d'honorer mes engagements de remboursement. »

Les témoignages de tous les bénéficiaires des produits FNFI sont édifiants et font cas d'école, des témoignages répartis dans toutes les régions du pays, qui jour après jour constituent des superficies emblavées par la finance inclusive.

KD

Lacs / Infrastructures scolaires

Un fond débloqué pour l'achèvement du LETP

Une convention de financement de 75 millions de F CFA, débloqués par le Président de la République, Faure Gnassingbé, pour l'achèvement des infrastructures éducatives et sportives du Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) d'Aného-Glidji, a été signée le jeudi 07 juin 2018 à Glidji. Les documents ont été paraphés par le président de l'ARPT, Mohamed Ahmed Naceret celui de la délégation spéciale de la commune d'Aného, Patrice AyayiAyivi.

Ce financement va permettre d'achever les trois logements des responsables administratifs du LEPT, l'atelier d'informatique, trois salles de classe ainsi que les terrains de football, de volley, de basket et de hand-ball destinés à l'éducation physique des élèves.

La proviseure du LETP, Mme DifèwéPéyébiname, a remercié le Président pour ce financement et félicité la mairie d'Aného et le Département des Yvelines en France dont la coopération décentralisée a facilité la création du lycée.

Tchaoudjo

Préfinancement pour 13 coopératives

La Société Togolaise de Karité (STK) en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a lancé le 05 juin 2018 à Sokodé l'opération de préfinancement de la filière du Karité.

L'objectif de cette opération est sécuriser la production nationale du Karité contre les spéculations étrangères afin de contribuer à l'autonomisation économique des femmes. Il s'est agi aussi d'une étape importante dans le programme de durabilité de la filière Karité, soutenue par le gouvernement et des partenaires.

Treize coopératives de karité venues de cinq préfectures de la région Centrale ont bénéficié d'un préfinancement d'un montant de 6. 280. 000 FCFA. Les bénéficiaires ont également reçu chacune 10 bottes et 10 gans pour se protéger au cours de leurs activités.

TOGOMATIN

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Freda Sefiamor
Alexandre Wémima

Edem Dadzie
Essoyodou Awih

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : Togo Express

Tirage : (2000 exemplaires)

Edito

...Une récente mission du Fonds monétaire international (FMI) au Togo, a également noté un « ralentissement de l'activité économique au deuxième semestre de 2017, à la suite des troubles sociopolitiques ».
Si face à cette situation, qui n'élève aucun Togolais, certains compatriotes peuvent encore se permettre d'appeler à une journée de cessation d'activités, nous pouvons imaginer combien, ceux-là se trouvent à des années-lumière de cette terne réalité qui ronge notre pays et de leur cynique refus d'aider à relever une économie – qui malgré sa vocation, ses ambitions à bien tourner – se retrouve chancelante.

Ce n'est pas la CCIT, cet établissement public, ayant rôle d'être une véritable interface entre le monde des affaires et les pouvoirs publics, qui cautionnerait pareille aberration. Saisissant ainsi son bâton de pèlerin, dans cette situation où le ras-le-bol des populations laisse insensible une Coalition des 14 partis accrochée à sa politique du « tout ou rien », la CCIT a conversé avec une délégation de ce regroupement de l'opposition hier mercredi à son siège à Lomé. On peut aisément deviner l'objectif de la rencontre et espérer que cette rencontre porte des fruits, c'est-à-dire aboutisse à ce que la Coalition revienne sur sa décision de faire tenir cette journée morte le lundi. Il faut espérer que cette rencontre – C14 et CCIT- ne se limite pas à son caractère fair-play que les uns et les autres ont salué, surtout en soulignant la volonté des partis de la C14 d'aller à cette rencontre. Les connaissant, c'est une belle surprise et cela mérite des applaudissements nourris de notre part. Est-ce un signe de sagesse qui gagnerait le rang de cette coalition, ayant essuyé plusieurs échecs dans ses plans ces derniers temps et étant à bout de stratégies et de souffle, après un an de manifestations, sans le moindre résultat ?

Peut-être, le courage et le sens de responsabilité qui restent à souligner dans cette démarche de la CCIT vont bien suffire pour déclencher la prise de hauteur chez des leaders de cette coalition.
Et la CCIT mérite une fière chandelle, car elle démontre à travers ce geste, qu'elle refuse de voir le Togo comme un bateau à la dérive jeté au beau milieu de la mer, au caprice du vent, et le capitaine – que tous les leaders politiques incarnent – refuse de réagir malgré l'intensité forte de la tempête. Cette attitude non rassurante, non recommandée et non recommandable doit faire place à celle du capitane qui se bat jusqu'à la dernière énergie pour sauver le navire, pour ainsi désigner notre économie qui tangue affreusement sur la mer.

Dieudonné Korolakina

Assemblée nationale

Faure Gnassingbé inaugure le nouveau siège cet après-midi

Achevé il y a quelques jours et symboliquement remis aux premiers responsables de l'Assemblée nationale, le siège flambant neuf de cette institution de la République sera inauguré par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé, cet après-midi.

Nouveau siège de l'Assemblée nationale

Les élus de la nation ne tiendront plus leurs séances au palais des congrès. Ils vont enfin prendre place dans leur nouveau siège. Et c'est le président de la République en personne qui viendra couper le ruban symbolique, donnant la possibilité à ceux-ci de profiter pleinement du joyau.

L'immeuble est un don de la République populaire de Chine. Il se situe dans la périphérie de la capitale togolaise et se compose, entre autres d'une salle de près de 267 places pour les séances plénières, de salles connexes de réunion, des bureaux du président et des vice-présidents, des questeurs et du personnel, ainsi que de salles de conférence.

Même si la législature actuelle tend vers sa fin, les députés élus en août 2013 et dont les mandats prennent fin le mois d'août prochain, pourront y terminer leurs derniers travaux avant de céder la place à la nouvelle Assemblée nationale bientôt.

Edem Dadzie

Réaction au Communiqué de la Cour constitutionnelle

Le parti du professeur Gogué en phase avec le contenu

Au lendemain du communiqué de la Cour constitutionnelle demandant aux acteurs et aux institutions impliquées dans l'organisation des élections au Togo, de prendre des dispositions pour la tenue des législatives cette année, une première réaction a été enregistrée. Elle vient de l'Alliance des démocrates pour le développement intégral (Addi), un parti membre de la Coalition des 14, à travers les propos du Dr François Kampatibe, député à l'Assemblée nationale.

Dr Kampatibe

Pour l'instant, la Coalition en tant qu'entité, n'a pas encore réagi au communiqué. Mais comme on pouvait s'y attendre, au moins une voie en son sein est venue briser le silence dans la matinée du mercredi. Dr Kampatibe estime que la Cour est dans son rôle.

Il ne pouvait en être autrement. La Cour constitutionnelle veille au respect de la Constitution et est garante de la légalité des institutions. Comment pourrait-elle assister impuissante à l'instauration d'un Etat de non droit. Sa réaction s'inscrit dans la préservation de la stabilité républicaine.
D'ailleurs, le député François Kampatibe dans son intervention reconnaît que « normalement le Togo devrait être en campagne électorale ces jours-ci et se rendre aux urnes dans les deux ou trois semaines à venir ». Toutefois, vu qu'une crise est née dans le pays par leur propre initiative, depuis août 2017, il s'est avéré compliqué d'organiser ces élections. Mais faut-il laisser perdurer cette crise au risque de bloquer le fonctionnement normal du pays, pénalisant ainsi les Togolais dans leur grande majorité? Aux acteurs politiques de répondre.

Quelles que soient la durée de la crise et l'issue finale, le Togo devra à un moment ou à un autre organiser des élections pour renouveler les mandats de ses élus. Les partenaires du Togo sont tous unanimes que ce sont les urnes qui finiront par départager les acteurs. Les leaders dont le Dr Kampatibe en sont conscients.

C'est pourquoi celui-ci déclare qu'avant les élections, « on doit revoir le code électoral ». Qu'il faille retoucher quelques textes ou pas, il est clair aujourd'hui que les acteurs de la vie politique togolaise devront s'entendre sur un minimum de conditions, certainement avec le concours de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao), dont on attend pour bientôt des recommandations.

E. D.

Nigéria/Distinction à titre posthume de Moshood Abiola

Une stratégie politique de Buhari à l'approche des élections ?

L'action est salutaire, tant elle réhabilite un homme d'Etat, dont la victoire à la présidentielle de 1993 a été annulée et qui aura fini ses derniers jours en prison. Moshood Abiola, depuis 1998, date de son décès en prison, n'a connu de gloire que le 12 juin dernier avec son élévation à titre posthume au rang de grand commandeur de la République fédérale du Nigéria.

Pour l'occasion, Muhammadu Buhari a même déclaré la journée du 12 juin, fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire nigérian. Une mesure forte pour marquer le 12 juin 1993, une date qui symbolise la brutalité avec laquelle les dictatures militaires ont écrasé les espoirs de retour à la démocratie.

En effet, le 12 juin rappelle la date à laquelle l'homme d'affaire Moshood Abiola, en passe de remporter la présidentielle de 1993 face au général Ibrahim Babangida, a vu sa victoire « annulée » par le général au pouvoir. Il sera même arrêté par le nouveau pouvoir de Sani Abacha et jeté en prison pour trahison. Dans un discours de circonstance, en présence de la famille du défunt et le chef Gani Fawehinmi, en présence de l'ambassadeur Babagana Kingibe, le président Buhari a présenté les excuses du pays à la famille.« Je présente les excuses de la nation au

Les officiels à la cérémonie du 12 juin

chef OMK Abiola... Nous ne pouvons pas ramener le passé, mais nous pouvons au moins apaiser nos sentiments, reconnaître qu'un mal a été commis et prendre la résolution de rester ferme maintenant et de faciliter l'avenir pour le caractère sacré des élections libres... Cette reconnaissance rétrospective et posthume n'est qu'un signe symbolique de réparation et de récompense pour la grave atteinte à la paix et à l'unité de notre pays » a affirmé le président Buhari.

Normalement célébré chaque 29 mai au Nigéria, Buhari réalise un grand coup politique, selon des observateurs, en ramenant cet évènement au 12 juin, date où les nigérians célèbrent la démocratie. En érigeant Moshood Abiola en symbole de la démocratie, Buhari a une idée précise en tête : d'abord, faire un clin d'œil de séduction à la communauté yoruba dont est issu Abiola, dont les voix ne sont pas encore acquises, et se poser en grand démocrate qui a pris des décisions que ses prédécesseurs comme Obasanjo très critique ces derniers temps sur sa gouvernance, n'ont pas réussi à prendre en plusieurs années de pouvoir.

Alexandre Wémima

Côte d'Ivoire/Processus électoral

Les Etats-Unis appellent l'opposition à éviter le boycott

Pour les Etats-Unis, l'opposition ivoirienne devrait éviter de boycotter le processus électoral afin d'assurer un avenir pacifique au pays. Intervenant en fin de semaine dernière à Gagnoa au centre-ouest du pays, la chargée d'Affaires de l'ambassade américaine en Côte d'Ivoire a estimé que «les boycotts électoraux sont une impasse».

La chargée d'Affaires de la représentation américaine à Abidjan, Katherine Brucker, a demandé vendredi dernier à l'opposition ivoirienne de ne pas rester en marge du processus électoral. «Vous ne faites que vous faire du mal», a tonné la responsable, alors qu'elle s'exprimait à Gagnoa (centre-ouest du pays) lors d'une conférence animée par l'ONG Playdoo, consacrée à l'enregistrement des jeunes dans le cadre de la révision de la liste électorale.

Pour Brucker, l'opposition ivoirienne doit tout faire pour participer au processus électoral afin d'assurer un avenir politique pacifique pour la Côte d'Ivoire et lui éviter de replonger dans les conflits du passé.

Pour y arriver, a-t-elle

Katherine Brucker,chargée d'Affaires de la représentation américaine à Abidjan

expliqué, tous les citoyens doivent faire leur part dans le renforcement de la démocratie dans le pays, en prenant part au processus électoral : «Les boycotts électoraux sont une impasse», a appuyé la chargée d'Affaires avant d'ajouter que «le boycott est contre-productif». Il confère au gagnant des élections un mandat sous la forme d'un large pourcentage des suffrages exprimés et nuit au gouvernement sortant, a expliqué la responsable américaine.

Depuis l'arrivée du président Alassane Dramane Ouattara en mai 2011, l'opposition ivoirienne, et plus particulièrement un groupe du Front populaire ivoirien (FPI-opposition, de l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo), proche d'Aboudramane Sangaré, boycotte le processus électoral. Pour justifier leur décision, les boycotteurs avancent que la Commission électorale indépendante (CEI) serait illégale et illégitime. Le même groupe politique prévoit déjà un boycott de la révision de la liste électorale, programmée du 17 juin au 24 juin.

La Tribune Afrique

Zimbabwe/Affaire des 15 milliards de dollars de diamants

Le Parlement renonce à entendre Mugabe

Que s'est-il passé au sein des élus du peuple zimbabwéen pour qu'ils renoncent subitement à entendre, comme ils l'avaient souhaité par trois fois de suite, l'ancien président Robert Mugabe ? Des affaires plus urgentes, notamment les législatives et la présidentielle prévues se dérouler le 30 juillet 2018.

« Une nouvelle commission sera constituée après les élections (du 30 juillet) et ce sera à elle de décider de le convoquer ou non », a déclaré un élu sous couvert de l'anonymat. 8 mois après la démission de Robert Mugabe, le Zimbabwe doit voter le 30 juillet pour élire ses députés et son président, un poste actuellement occupé par Emmerson Mnangagwa.

Ce n'est donc pas un aveu d'échec, mais plutôt une sorte de pause au processus qui a démarré avec la convocation de certains ex-ministres et ex-chefs des forces de l'ordre qui ont été entendu sur leurs activités dans la mine de Marange, dans l'est du pays.

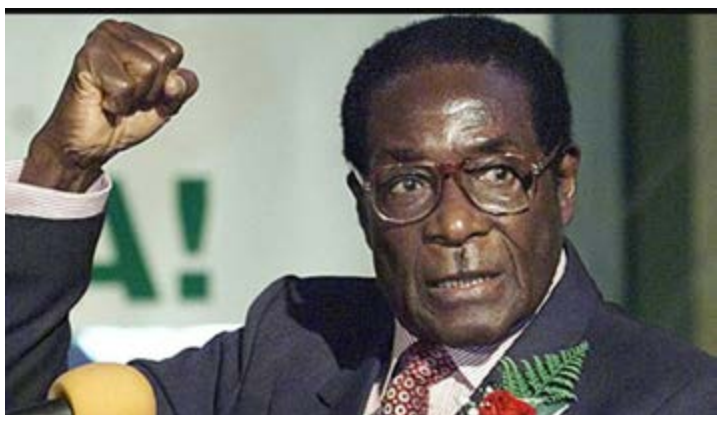

Robert Mugabe

L'ancien président de la République Robert Mugabe a snobé les parlementaires 3 fois lors de sa convocation pour être entendu sur cette affaire.

Le Zimbabwe a découvert il y a une dizaine d'années des diamants dans la région de Chiadzwa. Mais il n'a depuis jamais publié de statistiques jugées crédibles sur ces activités.Dans un rapport publié en 2017, l'ONG Global Witness avait même accusé les dirigeants du Zimbabwe d'avoir détourné pendant des années les profits tirés de l'exploitation du diamant pour financer la répression de l'opposition.

Robert Mugabe avait tenu en 2016 des propos selon lesquels il regrettait la perte par son pays de 15 milliards de dollars américains de revenus diamantifères à cause de la corruption et de l'évasion des capitaux pratiquées par les compagnies étrangères.

T.M.

Adoption du nouveau code national des douanes

Le gouvernement prône l'équité dans le traitement des dossiers

Le gouvernement togolais a fait le choix depuis plusieurs années, de mettre en œuvre des réformes entrant dans le cadre de l'amélioration de la gestion de ses finances. Avec la mise sur pied en 2014 de l'Office togolais des recettes (OTR), une nouvelle impulsion a été donnée en faveur de la mobilisation des recettes fiscales. Parmi les grands chantiers engagés dans le cadre de la modernisation de l'administration des douanes, figurent en bonne place la révision et l'adoption d'un nouveau code des douanes par les députés, le mardi dernier.

Sani Yaya, ministre de l'Economie

Le nouveau code de la douane a été voté à l'unanimité par les parlementaires togolais. Son adoption vise à rendre conformes aux normes internationales, les textes régissant la douane togolaise en complétant la loi du 28 avril 2014 portant code national des douanes.

La promulgation de ladite loi a permis de prendre en compte les exigences de l'environnement économique moderne du Togo. Lors de l'élaboration des textes d'application en vue de sa mise en œuvre, il s'est avéré nécessaire d'adapter le code à la loi portant création de l'OTR. Le nouveau code s'inscrit dans l'ambition de l'exécutif d'améliorer le climat des affaires dans notre pays en offrant aux opérateurs économiques, un cadre d'exercice et de régulation des échanges qui garantit la transparence dans l'imposition des marchandises en transit. Pour le ministre en charge de l'Economie et des Finances, le nouveau code qui a reçu l'onction des députés répond aux exigences du nouvel environnement économique et répartit les compléments entre son département, le Commissaire général de l'OTR et le Commissaire des douanes et droits indirects. Cette collaboration tripartite devrait permettre davantage d'efficacité et de célérité dans le traitement des dossiers.

Ce nouveau code national des douanes « vise également à offrir aux opérateurs économiques, un cadre d'exercice et de régulation des échanges qui garantit la célérité, la transparence et l'équité », a martelé Sani Yaya, le ministre en charge des Finances dans son allocution qui précise que la réforme renforce les droits des usagers et partenaires de l'administration des douanes.

De nouvelles dispositions ont par ailleurs été introduites dans la nouvelle loi dans l'optique de moderniser l'administration douanière à la lumière des nouvelles mutations de l'environnement international et des réalités économiques de notre pays. Une avancée notable qui permet au ministre Sani Yaya de noter que « la présente loi offre les instruments appropriés à l'administration douanière du Togo pour mieux mobiliser les ressources domestiques afin de permettre au gouvernement de financer sa politique de développement ».

Awih Essoyodou

PUDC / Atteinte de l'ODD4

Le Pnud dote la région des Plateaux en infrastructures éducatives

Le chef de l'Etat a lancé depuis octobre 2016, les travaux rentrant dans le cadre du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC). Le Programme qui coûte 155 milliards de francs CFA et dont la phase d'exécution a été confiée au Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) enregistre des avancées significatives. Le Programme accompagne le gouvernement pour permettre l'atteinte du quatrième Objectif de développement durable (ODD) en facilitant l'accès des Togolais à une éducation de qualité.

Cérémonie d'inauguration au CEG Djintoyi-1

Le Programme des Nations unies au Togo a procédé en ce mois de juin à une série d'inaugurations de salles de classe, blocs administratifs et d'un laboratoire pédagogique dans plusieurs localités de la région des Plateaux. Les différentes cérémonies d'inaugurations du 7 juin dernier ont été effectuées en présence du professeur Paalamwé Tchapkélé, le ministre en charge des Enseignements primaire, secondaire et de la Formation professionnelle et du directeur des opérations du Programme. Des infrastructures éducatives à l'instar des salles de classe, blocs administratifs ainsi que le laboratoire pédagogique équipés du matériel nécessaire à leur fonctionnement ont été mises à la disposition des élèves et l'ensemble du personnel du Collège d'enseignement général de Djintoyi.

Le responsable du département de l'éducation a réceptionné des mains du représentant résident du Pnud au Togo, des manuels scolaires pour renforcer les capacités des élèves et enseignants des écoles et des collèges de la région des Plateaux. Pour cette région, le Programme des Nations unies, à travers le Programme de développement communautaire, a procédé à la construction de 11 écoles primaires publique, 4 collèges d'enseignement général et deux lycées représentant un total de 57 salles de classes entièrement équipées en tables bancs et autres accessoires d'études. L'équipe du Pnud a achevé la construction de 6 blocs administratifs dans les différentes CEG et lycées avec notamment 22 blocs latrines de type VIP et 4 blocs latrines de type ECOSAN. Huit autres forages équipés de pompes mixtes (solaires et PMH) uniquement dans les écoles primaires publiques. Ces actions font la fierté des populations de la région à l'instar de Yena Reine Eyram pour qui « avec un bon enseignement informatisé, on peut devenir médecin ou un acteur politique influent pour sa localité ».

Awih Essoyodou

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT D'ETAT A LA PRESIDENCE, CHARGE DE L'INCLUSION FINANCIERE ET DU SECTEUR INFORMEL

DELEGATION A L'ORGANISATION DU SECTEUR INFORMEL (DOSI)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

APPEL A CANDIDATURE

Titre du poste: **Responsabledu Suivi-Évaluation**

I-Termes de Référence

Le Secrétariat d'Etat chargé de l'Inclusion Financière et du Secteur Informel développe des stratégies en faveur du secteur informel en vue de valoriser les atouts et opportunités des acteurs du secteur informel et de restructurer ce secteur pour en faire un véritable outil de développement économique et social inclusif.
Afin de renforcer son équipe pour l'atteinte de ses objectifs, le Secrétariat d'Etat à la Présidence de la République chargé de l'Inclusion Financière et du Secteur Informel recrute pour le compte de la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI), un(e) Responsable du Suivi-Evaluation.
Le (la) Responsable du Suivi -Evaluation aura pour principale fonction de :

1-Volet Programme

* Assister la Direction Générale dans le management technique et opérationnel des différents Programmes de DOSI ;
* Assister la Direction Générale à animer les différents services et à défendre les intérêts des acteurs du secteur auprès des partenaires nationaux et internationaux ;
* Superviser et suivre le planning d'exécution des activités sur les différents projets ;
* Superviser la conception et la réalisation des projets ;
* Conseiller et assister les chargés de projets ;
* Veiller à l'atteinte de la vision, de la mission de DOSI ;
* Comprendre, recueillir et analyser les besoins des parties prenantes (bénéficiaires, partenaires techniques et financiers, fournisseurs, etc…) ;
* Tenir les entretiens de bilan semestriel et annuel avec les chargé(e)s de projets ;
* Appuyer à l'élaboration des Plans de Travail Annuels de l'organisation ;
* Identifier les sources potentielles de financement ;
* Assister dans la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines ;
* Rendre trimestriellement compte de son travail a la Direction Générale ;
* Exécuter toutes autres tâches à lui/elle confiées par la Direction Générale.

2-Volet Suivi/Evaluation

* Assurer l'élaboration avec l'appui des consultants extérieurs et l'animation d'un dispositif performant de suivi-évaluation (i) des activités; (ii) des résultats, et (iii) d'impacts sur les actions, en vue d'un suivi régulier ;
* Veiller à l'opérationnalisation du système de Suivi –Evaluation Automatisé des projets;
* Veiller à l'atteinte des objectifs de la DOSI ainsi que ceux des projets connexes ;
* Organiser les suivis de la coordination sur les différents projets mis en œuvre ;
* Mesurer et suivre régulièrement les différents indicateurs (de performance, d'effet et d'impact, etc.) des différents projets ;
* Evaluer et faire progresser les collaborateurs travaillant sur les différents projets ;
* Alerter les responsables des activités sur les retards constatés dans le remboursement des fonds alloués ;
* Assurer le transfert de compétences vis-à-vis des entreprises qui sont encore dans l'informel et les encourager à se formaliser ;
* Appuyer l'organisation et la restructuration du secteur ;
* Réaliser des études et recherches nécessaires à l'organisation et à la restructuration du secteur ;
* Organisation les activités de promotion commerciale des services et ou produits ;
* Appuyer les acteurs du secteur à s'organiser en groupement, en entreprises ;
* Travailler sur la capitalisation des expériences acquises au cours de la mise en œuvre des projets initiés par la DOSI, (coordination et finalisation des produits de capitalisation: fiches et autres supports, conception des procédures de diffusion des produits capitalisés) ;
* Produire des rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels de suivi-évaluation des activités menées ;
* Veiller au respect des exigences du mécanisme de la DOSI ;
* Contribuer à la rédaction des différents rapports périodiques et des rapports consolidés.

3-Profil recherché

Peuvent déposer leurs dossiers de candidature, toutes personnes répondant aux critères ci-dessous:

* Etre de nationalité togolaise ;
* Etre titulaire d'un master (BAC+5) en sciences économiques et de Gestion option Management des organisations ;
* Une licence en décentralisation et développement local serait un grand atout ;
* Etre détenteur d'un permis de conduire catégorie B ;
* Maîtriser parfaitement des techniques quantitatives et administratives de gestion (comptabilité et écrit professionnel);
* Avoir au moins dix (10) années d'expériences de travail dans une administration publique ou dans le secteur privé ;
* Avoir un minimum de 10 ans de travail avec le secteur informel, de l'artisanat ou le commerce ;
* Avoir une compétence avérée dans l'utilisation des outils informatiques et en Microsoft Office (niveau formateur);
* Avoir une connaissance en statistique et des logiciels courants: SPSS…

4-Aptitudes requises

* Bonne maîtrise du domaine de la gestion des entreprises, de la fiscalité, de la comptabilité, de la gestion des projets et en suivi –évaluation,
* Aptitude au travail en équipe,
* Qualité d'écoute,
* Bonne capacité rédactionnelle,
* Bonnes capacités d'analyse et de synthèse,
* Orienté vers les résultats et l'impact,
* Méthodique avec une capacité d'innovation,
* Rigueur, organisation et management,
* Autonome et respect de la confidentialité,
* Respect des normes et procédures,
* Capacité à s'adapter au terrain,
* Sens de pro activité,
* Sensibilité aux diversités culturelles,
* Sensibilité à l'approche Genre,
* Facilité à animer des formations,
* Facilité à coacher,
* Excellente maitrise du français parlé et écrit,
* Capacité à travailler en anglais serait un atout,
* Parler au moins deux (02) du terroir.

Bref, le candidat doit être polyvalent et avoir des compétences pertinentes, être capable de concevoir, organiser et gérer avec méthode les opérations de développement des organisations/entreprises dans un environnement multiculturel et prendre les bonnes décisions au bon moment. Il doit être disponible immédiatement.

5-Dossiers à fournir

* Une lettre de motivation ;
* Un CV détaillé avec trois personnes de référence ;
* Copie non légalisée des diplômes et attestations de travail ;
* Copie de l'acte de naissance et du certificat de nationalité ;

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par voie électronique aux adresses ci-dessous :
Secrétariat d'Etat à la Présidence de la République chargé de l'Inclusion Financière et du Secteur Informel ;
Sis au Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) ;
8, Avenue Akeï, 02 BP : 20899 Lomé 02, TOGO ;
Tél : +228 22 26 95 05

E-mail : isecretariatdetat@gmail.com

Objet du mail : «CANDIDATURE AU POSTE DE RESPONSABLE DU SUIVI-EVALUATION », au plus tard le 20 juin 2018 à 14H00.

NB : Seul les candidats retenus seront contactés pour la suite du processus.

Conseil des ministres / infractions à bord des aéronefs

Le Togo va ratifier le protocole de Montréal

Le Conseil des ministres présidé hier mercredi par le président de la République a examiné plusieurs projets de lois dont celui autorisant la ratification du protocole portant amendement de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs (protocole de Montréal). Le contenu de ce projet de loi à découvrir dans ce communiqué du Conseil ici en intégralité.

Un aéronef en plein vol

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 13 juin 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République. Le Conseil a : - examiné quatre (4) projets de loi et adopté un décret ; - écouté deux (2) communications ; - et suivi des divers. Au titre des projets de loi Le premier projet de loi, examiné par le conseil, est relatif au crédit-bail dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Le crédit-bail est une technique contractuelle par laquelle une institution financière loue un bien immobilier ou mobilier, corporel ou incorporel à un client qui dispose du droit d'usage sur le bien loué, paie les loyers pour une durée déterminée avec l'intention d'acquérir le bien à un prix fixé d'avance entre les parties, tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers. Le contexte économique actuel des Etats membres de l'UMOA fait ressortir la nécessité de diversifier les instruments de financement des petites et moyennes entreprises(PME). Ainsi, le crédit-bail, qui a des effets d'entraînement sur les autres produits financiers tel que le capital-risque, l'affacturage et les crédits bancaires, constitue un instrument important de financement de cette catégorie d'entreprise. Ce présent projet de loi a donc pour objectif de promouvoir le crédit-bail, qui est un facteur primordial dans le processus de développement économique, dans les pays de l'UMOA et particulièrement au Togo. Le second projet de loi, examiné par le conseil, autorise la ratification du protocole portant amendement de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs (protocole de Montréal). Le protocole portant amendement de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs a été signé le 04 avril 2014 à Montréal au Canada. Il amende la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963 (Convention de Tokyo de 1963). En vertu dudit protocole, l'Etat compétent pour connaître des infractions commises et actes accomplis à bord de l'aéronef est non seulement l'Etat d'immatriculation de celuici mais aussi l'Etat d'atterrissage et l'Etat d'exploitation. Le présent projet de loi permettra à notre pays d'exercer sa compétence à l'égard des auteurs des comportements ou actes indisciplinés commis à bord d'aéronefs. La ratification du protocole de Montréal offrira également un cadre indispensable au renforcement de la sécurité des aéronefs, des passagers et des biens. Le troisième projet de loi, examiné par le conseil, autorise la ratification du traité relatif aux Autorités Africaines et Malgaches de l'Aviation Civile (AAMAC). Le traité relatif aux Autorités Africaines et Malgaches de l'Aviation Civile (AAMAC) a été signé le 20 janvier 2012 à N'Djamena. Il vise à : - établir et maintenir un niveau régional uniforme de sécurité acceptable ; - aider les Parties à remplir leurs obligations au titre de la Convention de Chicago ; - promouvoir l'efficacité et l'uniformité dans le processus réglementaire et de certification de façon à éviter la multiplication des certifications. Dans le préambule de ce traité, les parties réaffirment la nécessité de coopérer en vue de se conformer aux normes et pratiques de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le protocole annexé au traité se réfère aux privilèges, immunités et facilités que les parties sont tenues d'accorder aux biens, fonds, avoirs et aux opérations ainsi qu'aux personnels des AAMAC. Le présent projet de loi permettra à notre pays de renforcer la coopération avec les autres Etats membres des AAMAC en matière de sécurité aérienne. La ratification de ce traité permettra également au Togo d'avoir un référentiel réglementaire conforme aux prescriptions de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). Le quatrième projet de loi, examiné par le conseil, autorise l'adhésion à l'accord portant création de la Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank), signé à Abidjan le 08 mai 1993. L'Accord portant création de la Banque africaine d'import-export « AFREXIMBANK » a été signé le 08 mai 1993 à Abidjan par les pays africains dans le souci de faire face aux différents facteurs qui entravent le commerce extérieur africain, notamment la détérioration des termes de l'échange, la baisse des prix des exportations, l'alourdissement de la dette extérieure et l'inadéquation des moyens de financement. Elle a pour but de promouvoir et de développer les échanges commerciaux sud-sud, d'une part entre pays africains et, d'autre part entre pays africains et autres pays.

En effet, ces différents facteurs, en l'occurrence la baisse des exportations africaines, ont sans doute, des incidences sur les économies…

Suite à la page 10

Littérature africaine

Concours pour Les illustrateurs de livre jeunesse

Les inscriptions pour l'édition 2018 du prix Hervé Gigot pour l'illustration du livre Jeunesse en Afrique sont ouvertes, le 12 juin dernier par l'Association Semaine du Livre Béninois de Jeunesse (Asso-Selibej). Ce concours lancé au nom de l'illustrateur de livres de jeunesse, feu Hervé Gigot, s'inscrit dans le cadre de la célébration des 20 ans des

D'après le règlement signé de la présidente de l'association, Béatrice Lalinon Gbado, le concours est ouvert « aux illustrateurs de toutes les zones linguistiques d'Afrique vivant en Afrique ».

Le concours vise à éveiller les créativités et les dynamismes en suscitant un dialogue culturel riche et varié autour du livre jeunesse ; reconnaître et valoriser la profession d'illustrateur de livre jeunesse ; distinguer les illustrateurs de livre jeunesse, professionnels ou amateurs, et leur permettre de présenter leurs travaux à un large public.

L'édition 2018 du prix Hervé Gigot est axée sur le thème : « Héritages : entre continuités et discontinuités ».

Pour y prendre part, les illustrateurs désireux sont appelés à envoyer par le biais de leur éditeur, des illustrations d'un livre jeunesse qui ne sont pas encore publiées.

Selon le règlement un projet en cours au sein d'une maison d'édition ou un projet n'ayant pas encore trouvé de maison d'édition est également accepté.

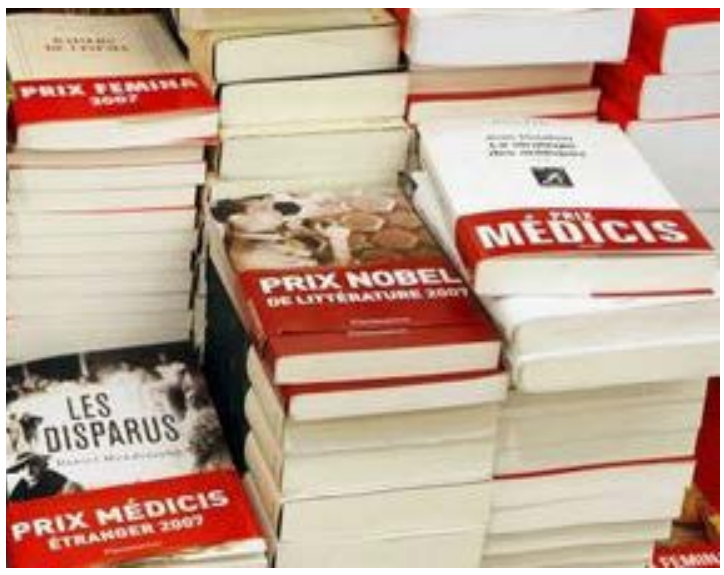

Un lot de livres

Le dossier de candidature comprend une fiche d'inscription ; un CD portant la version numérique de routes les illustrations en bonne résolution de l'album en gestion ; la maquette de l'album (une copie Pdf haute résolution sur CD et un exemplaire support papier) ; au moins trois illustrations originales de l'album ; une note d'intention, explicitant la pertinence de sa contribution au regard du thème et de l'édition jeunesse en Afrique.

Le dossier est attendu au secrétariat de l'association Selibej, 04 BP 1154 Cotonou, République du Bénin.

Le lauréat du concours remportera une enveloppe de 1 000 000 francs CFA.

Nadia Edodji (Stagiaire)

Olibig en concert au palais des congrès

10 000 fans, ça se fête !

Le « méga poids » de la musique togolaise, Olibig se produira sur scène ce 17 juin au palais des congrès de Lomé. Un concert, mais deux évènements ! Ce rendez-vous soutenu par la structure Afrocom et la radio Taxi Fm, célèbre la fête du Ramadan combinée avec l'expansion de la grande famille de l'artiste.

Sacré Artiste Parolier à All Music Awards 2017, dans ses chansons, Olibig tape toujours fort là où ça peut faire mal pour ainsi corriger les mœurs. Si le franc-parler peut blesser ou même être source de mépris… ce n'est pas le cas pour les fans de l'auteur du célèbre morceau dénommé « Olibig ».

L'expansion de la grande famille de l'artiste togolais est élevée à 10 000 fans. Et pour le « poids lourd » de la musique 228, 10 000 fans ; ça se fête !

Et oui ! Vous avez compris, le parolier « 100 kg » ne semble pas faire les choses à moitié…

« Ce sera un spectacle inédit » dit Olibig. « Et les spectateurs le verront comme ils ne l'ont jamais vu », a confirmé l'artiste.

Cet exceptionnel show en mode « Olibig » est conditionné par l'achat d'un ticket à un prix unique de 2000 FCFA. Chaque ticket acheté vous offre la possibilité d'être tiré au sort pour gagner la moto « Olibig ».

A cette occasion, tout le répertoire du Parolier sera revisité. De même, certains titres de son troisième album qui se prépare activement seront découverts.

Révélé au public en 2009 avec sa chanson éponyme « Olibig », le nommé Olibig a rapidement conquis le Rap Game. Son style est unique. Il fait du Rap rythmé avec de la poésie avec de mots engagé.

Les récents tubes dénommés « Hosséto », « Ayadé Madoua ? » attestent le franc-parler et la sagesse des propos de l'artiste.

Nadia E

OLIBIG

Lire

« Toute personne est une histoire sacrée » de Jean Vanier. Ed Plon. 1994 Pp 222-223

« …Je constate à travers ces trente ans de vie communautaire que la communauté est un des lieux où l'être humain peut retrouver l'unité à l'intérieur de lui-même, pourvu que les membres de la communauté soient profondément unis et aimants entre eux, qu'ils célèbrent leur unité, qu'il y ait une éthique claire et une vie spirituelle orientée vers la communion avec Dieu et les personnes. C'est également l'expérience que doivent faire les monastères où chaque membre apprend à intégrer harmonieusement sa propre sexualité grâce à l'amour fraternel. La fuite de la dans différentes activités intellectuelles, manuelles, artistiques, sportives, etc., dans l'exercice du pouvoir, la recherche d'honneur et une image sportive de soi, n'amène pas à une intégration de la sexualité de l'extérieur, par son rejet. Cela est parfois nécessaire. On met ses énergies ailleurs. La vie communautaire est essentiellement une vie de relations, de communion, de tendresse, d'écoute et d'amitié. Elle est, comme nous l'avons dit, une école du cœur qui, si elle est inspirée par une recherche de communion de Dieu, répond en grande partie au besoin profond de communion dans le cœur humain. Elle peut alors transformer radicalement les personnes. La vie relationnelle, l'amour des personnes, devient une source d'unité pour la personne et pour la personne avec d'autres. Ce chemin de croissance prend du temps ; il implique certes des chutes, mais il est un chemin de vie, d'unité et d'intégration. Quand il n'y pas de vraie vie communautaire aimante et célébrante, l'être humain tombe plus facilement dans la division à l'intérieur de lui-même. Ne trouvant pas de vraies relations de communion dans la communauté, il risque de chercher la communion et même des caricatures de la communion ailleurs. Dans l'Arche, nous vivons hommes et femmes ensemble dans les même foyers, personnes avec un handicap et assistants. Evidemment tout n'est pas simple ! Nous ne sommes pas naïfs ! Il y a des difficultés, surtout pour des jeunes assistants qui n'ont pas travaillé ces questions et qui pensent qu'une relation vraie implique une intimité physique sans qu'il y ait un engagement mutuel permanent. Ils viennent parfois de familles brisées qui ont provoqué une certaine cassure à l'intérieur d'eux-mêmes. Cela leur prend du temps pour découvrir le chemin d'unité à l'intérieur d'eux-mêmes, la force de communion du cœur et de l'esprit plus profonde que tout désir sexuel, et comment

Conseil des ministres / infractions à bord des aéronefs

Le Togo va ratifier le protocole de Montréal

Suite de la page 8

...des Etats africains. Face à cette situation, le meilleur moyen d'atteindre l'objectif de promotion et d'expansion des échanges commerciaux intra et extra-africains est de créer une institution internationale de financement des échanges. Ainsi, la création d'AFREXIMBANK qui est une institution financière multilatérale, vise à faciliter, financer et développer les échanges commerciaux entre les pays africains ainsi qu'avec le reste du monde. L'adhésion de notre pays à cet Accord lui permettra de participer à l'actionnariat de la Banque et de bénéficier de ses concours financiers. Au titre des décrets Le décret adopté par le conseil, porte fixation du taux d'intérêt légal. Conformément à la loi uniforme n°2014-021 du 20 novembre 2014 relative au taux de l'intérêt légal dans les pays de l'UMOA, les intérêts légaux représentent l'indemnité due au créancier, à titre de dommages et intérêts moratoires, par le débiteur d'un engagement qui s'acquitte avec retard de l'exécution de celui-ci, à défaut d'un autre taux préalablement fixé par les parties pour le calcul du montant de la réparation, en cas d'exécution tardive. Ainsi, l'article 2 de la loi susmentionnée dispose que « le taux de l'intérêt légal, est en toute matière, fixé par décret à l'initiative du ministre chargé des finances, pour la durée de l'année civile. Il est, pour l'année considérée, égal à la moyenne des taux maximums de refinancement applicables aux concours octroyés par la BCEAO au cours de l'année civile précédente, pondérés par les durées correspondantes ». Ainsi, au titre de l'année civile 2018, le taux de l'intérêt légal communiqué par la BCEAO est fixée à 4.5 000 %. Au titre des communications

La première communication, écoutée par le conseil, est relative au projet GALILEE. Le projet Galilée, qui cible exclusivement un public estudiantin, vise à apporter aux universités et aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche une réponse globale et adaptée aux besoins des enseignants, des chercheurs et des étudiants dans la perspective de l'amélioration de l'enseignement et de la recherche dans notre pays. Il répond en outre aux préoccupations sociales du quinquennat et entend contribuer au développement national, dans le cadre de la stratégie d'émergence en cours et dans le respect des objectifs du développement, notamment l'objectif 4, relié au secteur de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie. Le conseil salue l'initiative de ce projet qui permettra de créer de bonnes conditions d'apprentissage pour

Le président entouré par ses ministres

les étudiants par la mise à disposition de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le conseil recommande aux ministres et aux partenaires du secteur privé impliqués dans le projet de prendre toutes les dispositions idoines pour actualiser les données nécessaires à la bonne exécution du projet GALILEE.

La deuxième communication, suivie par le conseil, est relative au projet d'élaboration et d'exécution du plan d'aménagement et d'urbanisme de la zone située au sud-ouest de la préfecture d'Agoe-Nyivé.
L'extension spatiale des principales agglomérations dans notre pays s'opère au mépris de l'éthique urbanistique et des plans d'urbanisme induisant un développement spatial peu harmonieux et des conditions de vie difficiles pour la grande partie de la population. Dès lors, l'adoption du code foncier et domanial vise à résoudre les conflits fonciers que vivent nos concitoyens et à servir d'instruments pour le développement économique de notre pays et à garantir les investissements nationaux et étrangers. Le conseil des ministres a demandé qu'une vaste campagne d'information et de sensibilisation soit menée sur le code foncier et domanial afin d'amener les populations à s'approprier le contenu dudit code. Au titre des divers 1- Le ministre des infrastructures et des transports a rendu compte au conseil de l'effondrement d'un pan d'un immeuble situé dans les alentours du grand marché Adawlato de Lomé occasionnant trois (3) morts et dix et huit (18) blessés le 1er juin 2018. A l'analyse des informations fournies par des professionnels de génie civil sur cette situation, des mesures rigoureuses et appropriées relatives au contrôle des permis de construire seront intensifiées afin de mieux garantir la sécurité de nos populations. 2 - Ensuite, la ministre de l'Action Sociale a rendu compte au conseil, que depuis le 1er juin 2018, les cantons de Katchamba et Kouliékou (Préfecture de Dankpen) ont connu un afflux de personnes déplacées en provenance du Ghanan (au total 1 824 dont plusieurs femmes et enfants). Ce mouvement de population vers notre pays est dû à des affrontements consécutifs à un litige foncier entre Konkomba et Tchokossi du Ghana. La plupart des personnes déplacées ont été hébergées dans les familles d'accueil. Les autres ont été installées sous des tentes dans cinq villages de ces deux cantons.

Le Gouvernement est intervenu à travers les ministres chargés de la santé, de la sécurité et de l'action sociale pour assister les personnes déplacées en médicaments, vivres et non vivres. En outre, le Gouvernement a sollicité l'appui du haut-commissariat pour les réfugiés (HCR) qui a répondu positivement en prenant en charge les premiers secours.

Fait à Lomé, le 13 juin 2018
Le Conseil des ministres

4ème lac de Lomé

Des actes d'insalubrité déjà constatés

Inauguré il y a quelques jours seulement, le 4ième lac de Lomé construit à Zorro Bar dans la zone portuaire, commence déjà à enregistrer des actes d'insalubrité.

A peine a-t-il été construit à coups de milliards dans le but de canaliser les eaux de pluie issues des différents quartiers de la ville de Lomé et ainsi pallier aux problèmes d'inondations, que certains concitoyens ont commencé à le salir par leurs attitudes inciviques.
En effet, certaines populations riveraines au 4ème lac, selon les confrères de loméchono.com s'affranchissent du savoir-vivre, pour y déféquer, jeter des ordures et autres saletés rendant ainsi le paysage de ce cadre indésirable.

Pour autant, des plaques invitant aux bonnes manières et défendant toute attitude démesurée sont installées aux alentours. Où sont donc les bonnes attitudes à adopter en public ?

Les gens s'adonnant à ces gestes ignorent certainement ce qu'il faut ou ce qu'il ne faut point faire en public. Ainsi, pour que ces genres de comportements cessent autour du lac qui pouvait toutefois être aménagé pour faire objet de loisir ou dans la ville de Lomé en général, les autorités en charge devront aller au-delà des actions déjà entamées pour lutter contre l'insalubrité.
Il importerait donc de traquer avec la dernière rigueur ces auteurs qui s'autorisent à cœur joie à de pareils actes avilissants, d'instaurer des amendes à quiconque se permettra un écart du genre. Pour recouvrer l'ancienne appellation « Lomé la belle », les auteurs de tout acte volontaire qui rendrait insalubres les différents lieux aménagés par le gouvernement devront purement et simplement être sanctionnés.

Le 4ème lac

Justin A.

Port du voile

Une obligation pour la femme musulmane ?

Bien que faisant partie des accessoires de mode, le voile a plus une connotation religieuse. C'est un moyen de caractérisation de croyance. Il est présent notamment dans les traditions chrétiennes et musulmanes et est souvent porté par les femmes. Pourquoi la femme musulmane le porte-elle? Est-ce une prescription religieuse ?

Le voile appelé le hijab ou encore le burqa est un vêtement ample, opaque et simple que les femmes musulmanes utilisent pour couvrir leur corps. C'est l'un des éléments qui fait partie des cadeaux constituant la dote dans la tradition musulmane et islamique.

En effet, le port du voile chez les femmes musulmanes n'est pas un signe de soumission à son mari comme le pensent beaucoup de personnes. Le port du voile est traditionnellement considéré comme obligatoire. Et cette obligation de le porter est de source divine car c'est clairement mentionné dans le Coran à deux reprises. Dans le chapitre 24 du Coran « sourate an-Nour » verset 31 et dans le chapitre 33, « les coalisés », verset 59 dans lequel est écrit « ô prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyances, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées…»
En affirmant le caractère divin du port du voile, Mme Rabia fidèle à la grande mosquée de Totsi, nous indique qu' « il n'y a aucune ambiguïté à propos du voile dans le Coran. C'est une obligation divine. Il leur est prescrit de préserver leur pudeur. Chez la femme cela passe par le fait de se couvrir la tête et de ne pas exposer certaines parties de son corps dont ses cheveux ». Pour renchérir, elle ajoute que « dans tout ce que Allah ordonne et interdit, il y a une sagesse, ainsi Il a ordonné à la femme de couvrir sa zone intime, de pudeur devant les hommes qui ne sont pas ses mahrams* ».
C'est obligatoire de porter le voile, donc celles qui le portent, l'enlèvent puis le remettent a moins de péché que celles qui ne le portent pas du tout. Le mieux est de le mettre tout le temps. Si la femme ne le met pas pendant une période dans la journée, elle commet un péché pendant ce temps. Mais quand elle le remet après, elle a des récompenses.
Ce port de voile en tradition musulmane n'est pas vraiment obligatoire pour les jeunes filles non mariées sauf pendant la prière. Et leur voile diffère de celui des femmes mariées, ceci en fonction de la largeur.
* Les mahrams sont les personnes interdites en mariage à jamais pour une fille à cause du lien de sang, d'allaitement ou de mariage.

Des femmes portant le voile

Nana Garba (stagiaire)

Rencontres unies à Noépé

Le MJU entretient les jeunes du canton sur le « vivre ensemble »

Le parti Union pour la République(Unir) place la jeunesse au cœur de son action politique pour le développement du Togo. Depuis la mise sur pied, en fin de l'année dernière du bureau national du Mouvement des Jeunes Unir (MJU) à Dapaong, dans l'extrême nord du Togo, la jeunesse peut désormais bénéficier d'un cadre d'échanges sans tabou avec les cadres du parti majoritaire. Les rencontres unies, concept original de ce mouvement de jeunes est ce cadre qui permet ces échanges. Hier c'était le tour des jeunes du Canton de Noépé, situé dans la Préfecture de l'Avé (Région des Plateaux).

Les rencontres unies d'hier à Noèpé à mobilisé une foule importante de jeunes gens dans les locaux de la maison des jeunes de la localité. L'objectif de la rencontre qui a connu également la participation des autorités de la localité à l'instar du chef de Canton de Noépé est de « créer un cadre d'échange et de rencontre sur différentes thématiques de la cohésion sociale, le vivre ensemble et le développement national ».
Les populations de Noépé ont eu l'occasion de présenter leurs doléances aux membres du bureau du mouvement des jeunes Unir. Une occasion pour cette dernière de réfléchir et de proposer des pistes d'actions en vue du développement de la localité. « Ce qui nous préoccupe, en initiant ces rencontres unies, c'est l'avenir de la jeunesse de notre pays. C'est pour que la jeunesse de Noépé soit le pilier du développement à la base », ont fait savoir les premiers responsables du mouvement de la jeunesse du parti présidentiel qui précisent par ailleurs que « la jeunesse de Noépé et de l'Avé est au cœur du chef de l'État et de l'action publique ».
Ces rencontres unies ont démarré depuis le mois de janvier dernier. Pour Mazamèsso Assih, la ministre en charge de l'inclusion financière et déléguée nationale adjointe du mouvement, « les doléances des populations, de nos concitoyens seront transmises au président de la République dans le souci d'en apporter de solutions efficaces ». Elle a en outre rappelé les différentes actions que mène le gouvernement togolais en faveur de la jeunesse dans notre pays.

Echanges entre Mme Assih et des jeunes

Awih Essoyodou

Bonne fête de
l'aïd el fitr
La Banque Autrement
www.coris-bank.com
CORIS
BANK
INTERNATIONAL